



Assemblée générale

Distr. générale
11 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne
et Représentant de l'ONU aux discussions internationales
de Genève**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses relatives à deux missions politiques spéciales, à savoir le Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 et le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2011, d'un montant de 3 595 800 dollars net (montant brut : 3 747 500 dollars).

L'Assemblée générale est priée d'ouvrir pour ces deux missions, conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, un montant de 3 595 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), et de 151 700 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 mai 2011).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne	3
II. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	6
III. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre	11

I. Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne

(2 126 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. Le Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne a été créé en application de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité en date du 17 mars 2011, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale d'un an, en consultation avec son Comité créé en application de sa résolution 1970 (2011), un groupe de huit experts qui serait placé sous la direction du Comité et s'acquitterait des tâches suivantes :

a) Aider le Comité à s'acquitter de son mandat, tel que défini au paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011) et de la résolution 1973 (2011);

b) Réunir, examiner et analyser toutes informations provenant des États, d'organismes des Nations Unies compétents, d'organisations régionales et d'autres parties intéressées concernant l'application des mesures édictées dans la résolution 1970 (2011) et dans la résolution 1973 (2011), en particulier les violations de leurs dispositions;

c) Faire des recommandations sur les décisions que le Conseil, le Comité ou les États pourraient envisager de prendre pour améliorer l'application des mesures pertinentes;

d) Remettre au Conseil un rapport intérimaire d'activité au plus tard 90 jours après sa création, et lui remettre un rapport final comportant ses conclusions et recommandations au plus tard 30 jours avant la fin de son mandat.

Coopération avec d'autres entités

2. Dans l'exercice de son mandat, outre la coopération et le concours des États Membres, le Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne doit en principe aussi solliciter la coopération et le concours des organisations régionales et militaires telles que la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

3. Le Groupe devrait exécuter les activités prescrites, en particulier en contrôlant la mise en œuvre des mesures pertinentes énoncées dans les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011). Il recueillera des informations sur l'application, par les États, des mesures imposées par le Conseil et exercera une surveillance à ce sujet. Si possible et sous réserve que la situation en matière de sécurité s'y prête, il devrait être très présent sur le terrain, examiner les plaintes en détail sur place et recommander les dispositions à prendre. Il devrait également présenter au Conseil des rapports intérimaires et finals sur ses activités comportant des recommandations précises.

4. Les membres du Groupe seront rattachés à leur lieu de résidence et seront secondés par un spécialiste des questions politiques (P-3) et un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] basés à New York;

5. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Groupe d'experts sont présentés ci-après :

Objectif : Veiller à l'application des mesures énoncées dans les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité relatives à la Jamahiriya arabe libyenne

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Capacité accrue du Conseil de sécurité à prendre des dispositions en réaction aux allégations d'infraction, à prendre des décisions plus éclairées à propos des mesures et à les affiner

Par l'intermédiaire du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne, le Conseil de sécurité prend des décisions en connaissance de cause en se fondant sur le rapport du Groupe d'experts sur les infractions présumées.

Mesures des résultats

(Nombre total cumulé de recommandations et de notifications d'incident présentées par le Groupe ayant donné lieu à un suivi^a de la part du Comité)

2010 : sans objet

2011 (estimation) : 0

Produits

- Rapports d'enquête sur l'application ou la violation des mesures pertinentes du Conseil
- Recommandations concernant la façon dont les États pourraient améliorer l'application des mesures pertinentes du Conseil
- Recommandations concernant les décisions que le Conseil ou le Comité pourrait envisager pour améliorer les mesures pertinentes du Conseil
- Rapports au Conseil de sécurité

Facteurs externes

6. L'objectif pourra être atteint à condition que les États se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts et que celui-ci puisse mener ses enquêtes sans entrave.

^a Réunions avec les États et lettres adressées à ces derniers à propos d'infractions présumées, mises à jour de la liste des personnes physiques et morales visées par des sanctions, approbation de recommandations par le Comité et prise en compte de ces recommandations dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010		Écart	Prévisions de dépenses pour 2011			Comparaison 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Total net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)				(4)
Personnel civil	–	–	–	179,2	179,2	–	179,2
Dépenses opérationnelles	–	–	–	1 947,6	1 947,6	–	1 947,6
Total	–	–	–	2 126,8	2 126,8	–	2 126,8

7. Les prévisions de dépenses du Groupe pour la période de neuf mois allant d'avril à décembre 2011 se montent à 2 126 800 dollars net (2 156 900 dollars brut). Cette somme couvrirait les salaires et les dépenses communes de personnel de deux postes financés au titre du personnel temporaire [1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour fournir un appui technique et administratif au Groupe d'experts (179 200 dollars), ainsi que les frais (763 500 dollars) et les voyages (915 600 dollars) des huit experts, les voyages autorisés du personnel de l'ONU (138 300 dollars), et les dépenses opérationnelles et logistiques diverses (130 200 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)		VNU		Total
												Adminis-trateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	2	
Variation	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	2	

8. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des affaires politiques (1 P-3) dont le titulaire aura pour tâche de conduire des analyses et d'aider le Groupe à établir ses rapports, ainsi que d'organiser et d'administrer la base de données électroniques pour les besoins de toutes les opérations du Groupe d'experts. Il est également proposé de créer un emploi de temporaire d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire sera chargé de conduire des recherches et de fournir un appui administratif au Groupe.

II. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(1 469 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

9. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie n'ayant pas été reconduit en juin 2009, l'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales sur la sécurité et la stabilité ainsi que sur le retour des personnes déplacées et des réfugiés qui ont débuté à Genève le 15 octobre 2008 conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008, par l'entremise de la présidence française de l'Union européenne à la suite des hostilités du mois d'août 2008 (voir S/2009/254, par. 5). Dans sa résolution 1866 (2009), le Conseil de sécurité s'est félicité du début des discussions et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son représentant spécial. Ces discussions, qui ont comporté 15 cycles jusqu'ici, dont le dernier s'est tenu le 4 mars 2011, sont coprésidées par l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'ONU.

10. À la suite de l'approbation à Genève le 18 février 2009 des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé le 28 septembre 2009 une lettre au Président du Conseil de sécurité dans laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de l'organisation d'une réunion sous les auspices de l'ONU à Gali dans le cadre du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention (voir S/2009/254, par. 5 et 6). Le Secrétaire général a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU continuerait à prêter appui aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention en chargeant un petit nombre de fonctionnaires de faciliter sa participation aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint, ainsi que de se concerter et de coopérer avec les acteurs compétents. Il a indiqué que ces fonctionnaires seraient basés à Genève et passeraient autant de temps que nécessaire sur le terrain pour s'acquitter de ces fonctions. Le Secrétaire général a adressé une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires étrangères le 29 septembre, à laquelle celui-ci a répondu le 28 octobre 2009. Des vues ont été échangées et des contacts pris à ce propos sans préjudice des positions respectives des participants aux discussions en cours à Genève.

11. Dans une lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité en date du 28 décembre 2009, le Secrétaire général a noté que, compte tenu du rôle important des discussions internationales de Genève et du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention pour stabiliser la situation et restaurer la confiance, et compte tenu de la vaste mobilisation, notamment de la part des principales parties prenantes, en faveur du maintien d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait de prêter appui aux discussions de Genève et aux travaux du Mécanisme conjoint. Dans la dernière lettre qu'il a adressée au Président du Conseil le 25 février 2010 (S/2010/103), le Secrétaire général a fait part, après consultations, de son intention de nommer M. Antti Turunen (Finlande) Représentant de l'Organisation des Nations Unies chargé de

l'appui fourni par l'Organisation aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint. Dans une lettre en date du 2 mai 2011 (S/2011/279), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010.

12. Le représentant de l'ONU et son équipe ont pour tâche de préparer, en consultation avec les coprésidents, les séances des discussions internationales de Genève. Ils sont également chargés de préparer, organiser et faciliter les réunions périodiques du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention. À cette fin, l'équipe gère une permanence téléphonique pour permettre aux parties de communiquer et d'échanger des informations en temps opportun sur toute question présentant un intérêt commun.

13. Le Représentant de l'ONU et son équipe conserveront un bureau à l'Office des Nations Unies à Genève. Les membres de l'équipe se rendront régulièrement sur le terrain pour se concerter avec les acteurs concernés avant et après la tenue de débats dans le cadre du Mécanisme conjoint. L'équipe continuera de partager des locaux avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de bénéficier de leurs services d'appui.

Perspectives d'avenir

14. Le Représentant de l'ONU devrait exercer ses fonctions tant que l'ONU participera aux discussions internationales de Genève et à des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention. Les principaux partenaires demeurent favorables aux discussions tenues à Genève et aux réunions du Mécanisme conjoint, ainsi qu'à la poursuite de la participation de l'ONU. Le rôle de l'ONU sera réexaminé en fonction de l'évolution des discussions de Genève et des mécanismes conjoints ainsi que des vues des principales parties prenantes.

Coopération avec d'autres entités

15. Le Représentant de l'ONU et son équipe entretiendront des contacts avec les institutions, programmes et fonds des Nations Unies, tels que le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, le HCR, le PNUD et d'autres acteurs, en particulier pour assurer la coordination de la participation et de la contribution de l'ONU aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

16. La tenue régulière de réunions dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme conjoint devrait nécessiter un appui fonctionnel et technique de l'ONU. Ces deux cadres demeurent essentiels pour faire face aux problèmes présentant un intérêt pour tous les partenaires concernés. La situation sur le terrain nécessitera probablement la poursuite de l'action et de l'appui internationaux pour prévenir l'instabilité et faciliter des contacts réguliers et l'échange d'informations entre les parties.

17. En 2011, les réunions devraient se poursuivre au rythme moyen d'une fois tous les deux mois ou deux mois et demi dans le cadre des discussions de Genève. Pour préparer ces réunions, le Représentant de l'ONU devrait participer à des visites préparatoires des coprésidents des discussions de Genève (Union européenne, OSCE

et ONU). Des réunions devraient aussi se tenir à la même fréquence dans le cadre du Mécanisme conjoint – une fois toutes les trois semaines en moyenne –, le Représentant spécial pouvant convoquer sans délai des réunions d’urgence.

18. La mise en œuvre effective de ces activités suppose que des fonctionnaires recrutés sur le plan international secondent le Représentant de l’ONU, entretiennent des contacts avec tous les acteurs concernés et gèrent les tâches quotidiennes liées au Mécanisme conjoint. Ces fonctionnaires seront officiellement basés à Genève et se rendront régulièrement sur le terrain pour préparer et conduire des réunions dans le cadre du Mécanisme conjoint et se concerter avec les acteurs concernés.

19. Le Représentant de l’ONU et son équipe se concerteront avec les autres acteurs des Nations Unies, tels que le PNUD, le HCR et le Haut-Commissariat aux droits de l’homme, pour adopter une approche intégrée des questions humanitaires abordées lors des discussions de Genève et dans le cadre du Mécanisme conjoint. Le Représentant de l’ONU et son équipe entretiendront également des contacts étroits avec les responsables de la Mission de surveillance de l’Union européenne et de l’OSCE.

20. L’objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Groupe d’experts sont présentés ci-après :

Objectif : Promouvoir l’entente et la concertation entre les principaux partenaires des discussions internationales de Genève et du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d’intervention

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès dans l’examen des principales questions inscrites à l’ordre du jour du Groupe de travail I (sur la sécurité et la stabilité) et du Groupe de travail II (sur les questions humanitaires) des discussions internationales de Genève

a) Poursuite de la participation des parties aux discussions de Genève dans les groupes de travail I et II

Mesure des résultats
(nombre de séances tenues dans le cadre des discussions de Genève)

2011 (estimation) : 3

Produits

- 9 consultations du Représentant de l’ONU avec les participants
 - 3 visites conjointes des coprésidents des discussions de Genève pour préparer les séances de discussion
 - Établissement de (2) notes libres thématiques par les coprésidents ou par le Représentant de l’ONU
 - Organisation de (2) séances d’information sur des questions spécifiques inscrites à l’ordre du jour à l’intention des participants
 - Établissement des communiqués de presse des coprésidents publiés après chacun des cycles de discussion de Genève
 - Tenue d’une conférence de presse après chacun des cycles de discussion de Genève
 - Établissement de 3 rapports sur les consultations des coprésidents
 - Établissement de 3 rapports sur les débats des groupes de travail
-

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleure coopération entre les participants du Mécanisme conjoint pour prévenir les incidents sur le terrain et y faire face	b) i) Nombre de réunions conduites dans le cadre du Mécanisme conjoint <i>Mesure des résultats</i> 2011 (estimation) : 8
	ii) Nombre d'incidents traités au moyen du Mécanisme conjoint <i>Mesure des résultats</i> 2011 (estimation) : 20

Produits

- 8 ordres du jour de réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint établis à partir des suggestions formulées par les participants au Mécanisme
- 8 communiqués de presse et 12 comptes rendus du Président publiés à la suite de chacune des réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint
- 8 notes aux dossiers sur chacune des réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint
- 8 réunions d'information avec les représentants de la communauté internationale et du corps diplomatique sur le terrain
- Utilisation fréquente de la permanence téléphonique (au moins 8 appels par semaine pour échanger des informations)

Facteurs externes

21. L'objectif pourra être atteint à condition que :

- Les parties aux discussions de Genève et au Mécanisme conjoint continuent de participer aux réunions tenues dans ce cadre;
- Les parties aux réunions tenues dans le cadre des discussions de Genève et du Mécanisme conjoint remettent en temps voulu la totalité des documents attendus d'elles.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Comparaison 2010-2011 Variation (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart, économie (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Personnel civil	–	–	–	958,9	958,9	–	958,9
Dépenses opérationnelles	–	–	–	510,1	510,1	–	510,1
Total	–	–	–	1 469,0	1 469,0	–	1 469,0

22. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 1 469 000 dollars (montant brut : 1 590 600 dollars) permettrait de couvrir la création de 7 emplois de temporaire (958 900 dollars), ainsi que les dépenses au titre des voyages du personnel (343 400 dollars), des installations et infrastructures (67 200 dollars), des transports terrestres (7 700 dollars), des communications et de l'informatique (32 600 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (59 200 dollars).

Effectifs nécessaires

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux			
Effectifs proposés pour 2011	-	1	-	-	-	3	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7

23. L'effectif total proposé pour le bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève se composera de sept personnes [1 sous-secrétaire général, 3 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et sera dirigé par un représentant de l'ONU ayant rang de sous-secrétaire général. Le tableau d'effectifs proposé pour le bureau est indiqué en détail ci-après :

Composante organique (6 postes de temporaire : 1 sous-secrétaire général, 3 P-4 et 2 P-3)

a) Le Représentant de l'ONU (sous-secrétaire général) nommé par le Secrétaire général sera chargé de diriger, gérer et coordonner la participation et l'appui de l'ONU aux discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité et sur le retour des personnes déplacées et des réfugiés et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention;

b) Deux spécialistes des affaires politiques (P-4) fourniront des conseils techniques et un appui au Représentant de l'ONU sur toutes les questions clés liées à la participation de l'ONU au Mécanisme conjoint et aux discussions de Genève;

c) Un spécialiste des affaires politiques (P-3) secondera directement le Représentant de l'ONU pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions, notamment à organiser les réunions et consultations, préparer la documentation de base, enregistrer les réunions et entretenir des contacts avec les acteurs concernés lors des discussions de Genève;

d) Un conseiller pour les questions de police (P-4) fournira des conseils techniques et un appui au Représentant de l'ONU à propos des questions concernant la police et le maintien de l'ordre et un conseiller pour les questions de police (P-3) fournira des conseils techniques et un appui au Représentant de l'ONU et aux spécialistes des affaires politiques à propos des questions liées à la gestion des passages de ligne, notamment aux fins des préparatifs et du suivi des réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint;

Composante administrative (1 poste de temporaire)

e) Un poste de temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) fournira un appui au Représentant de l'ONU et aux membres de son équipe.

III. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

24. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver les budgets du Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne d'un montant de 2 126 800 dollars net (montant brut : 2 156 900 dollars) pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2011, et du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève d'un montant de 1 469 000 dollars net (montant brut : 1 590 600 dollars) pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2011;

b) Ouvrir, conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, un montant de 3 595 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et un montant de 151 700 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice 2010-2011.